

10/09/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 septembre 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Est absente :

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorier adjoint, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Remise d'une médaille du Gouverneur général (médaille du Souverain pour les bénévoles)
7. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance du mois d'août 2018
10. Résolutions
 - 10.1 Administration
 - 10.1.1 Modification date de séance de conseil d'octobre
 - 10.1.2 Demande de subvention – Fabrique Saint-Jean-Paul II
 - 10.2 Travaux publics
 - 10.2.1 Démission d'un journalier-chauffeur
 - 10.2.2 Contrat du contremaître des travaux publics
 - 10.2.3 Adjudication de contrat pour la vidange de boues
 - 10.2.4 Entente intermunicipale pour la valorisation des matières résiduelles (Matières organiques)
 - 10.3 Loisirs
 - 10.3.1 Autorisation d'utilisation d'un terrain municipal – Course aux couleurs
 - 10.4 Urbanisme / développement
 - 10.4.1 Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL)
 - 10.4.2 Acquisition du lot no. 3 904 232 dans le cadre du décret no. 459-2018
11. Divers et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
14. Levée de la séance

2018-130

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-131

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4

RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire ;

- Rencontre avec le comité des résidents du domaine de la Sapinière
- Conférence de presse au Mont Mégantic – subvention sur 5 ans
- Rencontre avec les conseillers économiques du Premier Ministre à Montréal en compagnie des représentants de MYM
- Rencontre de coordination entre le CLD et la SADC
- Comité de la piste cyclable – Monsieur Tanguay, président
- Rencontre avec le MTQ – discussion sur les interventions possibles dans la municipalité
- Tenue de la soirée reconnaissance – finissants 2018
- Dossier internet haute vitesse
- Comité de la Route 257 – support du Gouvernement
- Rencontre avec la candidate du PQ – autres partis à venir
- Rencontre sur l'attractivité – Monsieur Tanguay, représentant du HSF
- Rencontre de coordination avec MYM

Des conseillers ;

- Centre culturel – travaux terminés
- AGA de l'APW
- Rencontre comité du domaine de la Sapinière
- Visite de Valoris
- Rencontre des maires
- Soirée reconnaissance
- Corporation de loisirs
- Conseil d'administration du Centre communautaire
- Comité Loisirs de la MRC
- Weedon en fête
- COOP d'habitation Moulin des cèdres
- Conseil d'administration de la Régie incendie des Rivières

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Le directeur général étant absent, aucune information n'est inscrite pour ce point

#6 REMISE DE LA MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL (MÉDAILLE DU SOUVERAIN POUR LES BÉNEVOLES)

Monsieur Tanguay, maire, procède à la remise de la médaille du Gouverneur général à Monsieur Stéphane Gauthier pour ses nombreuses années (20 ans) au sein de l'Association des Scouts du Canada.

#7 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Ferry Road : condition, délai et façon de faire à revoir
- Évaluation des résidences vs service internet, plantes envahissantes, etc.
- Parc des plaisanciers : la bande riveraine non conforme
- COGECO disponible pour implanter la fibre optique à Weedon
- Chemin Gosselin : débroussaillage mal fait
- Appel d'offres des camions de pompier : quelle municipalité paiera ?
- MYM permission d'exploitation de la carrière par la municipalité
- Développement Quartiers durables : projet rendu où ?
- Salaires et comptes : possibilité d'intégrer dans le procès-verbal
- Roulottes chemin Gosselin
- Installations sanitaires non-conformes : pourquoi plusieurs maintenant
- Citoyens satisfaits que l'inspecteur soit à temps plein
- Quel lien la MRC a avec les fosses septiques

#8

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-132

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **295 006.56 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	48 841.68 \$
Opérations courantes à payer :	<u>246 164.88 \$</u>
Sous total	295 006.56 \$
Salaires payés :	<u>62 374.38 \$</u>
Grand total :	<u>357 380.94 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 08-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#9

DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter :

- Confirmation d'appui du MTQ dans le dossier de la Route 257
- Aide financière accordée par le ministre de l'Éducation du loisir et du sport (57 743.12 \$)
- Aide financière de 20 000 \$ sur 3 ans (Programme d'Aide à la Voirie Locale)

#10 RÉSOLUTIONS

#10.1 ADMINISTRATION

**10.1.1 MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE DE CONSEIL
D'OCTOBRE**

CONSIDÉRANT QUE la séance régulière du conseil municipal a lieu le 1^{er} octobre 2018 tel que prévu dans la résolution # 2017-191, soit la journée des élections provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de reporter la séance régulière du 1^{er} octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-133 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil prend position à l'effet que la séance régulière du mois d'octobre aura lieu le mardi, 2 octobre 2018 au lieu du lundi, 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉE

**10.1.2 DEMANDE DE SUBVENTION -- FABRIQUE SAINT-JEAN-PAUL
II**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Jean-Paul II a déposé une demande de commandite aux fins de bienfaisance le 1^{er} août dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-134 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le versement de 200\$ à la Fabrique Saint-Jean-Paul II,

QUE ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-701-91-996

ADOPTÉE

#10.2 TRAVAUX PUBLICS

10.2.1 DÉMISSION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT QUE l'année sabbatique de Monsieur Claude Lacroix (résolution # 2017-144) est terminée ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Lacroix a remis sa lettre de démission le 10 septembre 2018 et dont la date effective est le 11 septembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

2018-135

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Claude Lacroix au poste de journalier-chauffeur syndiqué au service des travaux publics.

ADOPTÉE

10.2.2 CONTRAT DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Monsieur Claude Lacroix à durée indéterminée est venu à échéance le 31 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Lacroix a satisfait les exigences du poste de contremaître ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier recommande le renouvellement du contrat de monsieur Claude Lacroix pour une durée déterminée de deux ans avec possibilité de reconduction d'un an.

EN CONSÉQUENCE,

2018-136

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le renouvellement du contrat de Monsieur Claude Lacroix, contremaître, pour une période de deux ans avec possibilité de reconduction pour une année additionnelle.

QUE le conseil autorise Monsieur Richard Tanguay, maire, et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire trésorier, à signer le contrat de Monsieur Claude Lacroix, pour et au nom de la municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

10.2.3 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA VIDANGE DE BOUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2018-04 pour la vidange de boues de l'étang no. 3, à trois entreprises, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumission reçue concernant cet appel d'offres fut ouverte, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 29 août 2018 à 11h00 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-137

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes, parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Fournisseurs	vidange de boues de l'étang no. 3
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	82 752.50 \$

QUE l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) soit retenue pour la vidange de boues de l'étang no. 3 au coût de 82 752.50 \$, le tout excluant les taxes fédérales et provinciales.

QUE le directeur général soit autorisé à octroyer le contrat pour un montant de 82 752.50 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire # 02-414-00-683 prévu à cet effet.

ADOPTÉE

10.2.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES ORGANIQUES)

CONSIDÉRANT QUE La Régie du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François opère un centre de tri et un lieu d'enfouissement technique conformément au règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les matières organiques de Weedon doivent être acheminées chez Valoris préalablement plutôt que chez Englobe;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à une entente avec Valoris pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2018-138

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise monsieur Richard Tanguay, maire, et monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la municipalité de Weedon l'entente avec la régie intermunicipale des matières résiduelles et matières organiques pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

ADOPTÉE

#10.3 LOISIRS

10.3.1 AUTORISATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL POUR L'ACTIVITÉ « LA COURSE AUX COULEURS » EN SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur de Weedon a déposé une demande afin de tenir l'activité « la course aux couleurs) aux fins de financement pour des activités sportives et éducatives pour les élèves et ce, sur le territoire de la municipalité entre autre dans les rues et sur le terrain du parc de l'aréna ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-139

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Weedon accepte que l'événement soit sur le territoire de la municipalité de Weedon.

QUE la municipalité autorise les responsables de l'activité à utiliser un terrain municipal (parc de l'aréna) pour la tenue de leur événement.

QUE la municipalité de Weedon recommande à la Régie incendie des Rivières d'assurer la sécurité lors de l'événement.

ADOPTÉE

#10.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

10.4.1 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURE ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE le 2^e Rang, une route locale de type 2, collectrice vers la route locale 257, ne fait pas partie des réseaux prioritaires du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e Rang est devenu un axe prioritaire dans le développement économique et urbain de la municipalité de Weedon à la suite de l'avènement d'un nouveau projet de grande envergure, en l'occurrence MYM Nutraceuticals. ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-140

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande à la MRC du Haut-Saint-François d'intégrer le 2^e Rang parmi les réseaux prioritaires du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

10.4.2 ACQUISITION DU LOT NO. 3 904 232 DANS LE CADRE DU DÉCRET NO. 459-2018

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Bouchard est propriétaire du lot 3 904 232 ;

CONSIDÉRANT QUE l'adresse de la propriété est le 2168, chemin Fontaine à Weedon;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est dans une zone inondable de récurrence 0-20 ans, tel que défini par la cartographie de la convention Canada-Québec sur les plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a été touchée par la crue des eaux printanières en 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon les documents fournis par le Ministère de la Sécurité Publique ainsi que du service de l'évaluation de la MRC du Haut-St-François, cette propriété a perdu 73,11% de sa valeur uniformisée au rôle;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2017-056 stipule que toute propriété endommagée, dû à une inondation, à plus de 50% de sa valeur uniformisée devra être démolie;

CONSIDÉRENT QUE Mme Bouchard a optée pour l'allocation de départ soumis par le Ministère de la Sécurité Publique;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bouchard devra procéder à la démolition complète de la résidence, éliminer la fondation et remettre le terrain en état dans un délai de 60 jours suivant l'émission du permis de démolition;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain devra rester vacant et qu'aucune construction ne pourra y être érigée de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions de son allocation de départ, Mme Bouchard devra céder son terrain à la municipalité de Weedon pour la somme de 1\$;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais encourus par cette procédure seront acquittés par le vendeur;

EN CONSÉQUENCE,

2018-141

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon procède à l'acquisition du lot 3 904 232 pour la somme de 1\$ et autorise la démolition de la résidence en vertu du décret 459-2018 concernant le programme d'aide financière général relatif aux inondations survenues du 28 mars au 17 mai 2018 dans les municipalités du Québec.

QUE les travaux soient effectués et assumés par la propriétaire actuelle de la propriété soit Madame Nathalie Bouchard.

QUE le conseil autorise Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général à signer tout document relatif à l'achat et à la prise de possession de ladite propriété.

ADOPTÉE

#11

DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

- Invitation au souper annuel de la Fabrique St-Jean-Paul II le 7 octobre 2018
- Randonnée aux flambeaux à St-Gérard le 26 janvier 2019
- Plaisirs d'hiver St-Gérard le 16 février 2019

#12 **INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Aucune information particulière pour ce point

#13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Remplacement de l'employé qui démissionne
- Raisons de la reprise du terrain chemin Fontaine
- Motifs contremaître à contrat durée déterminée
- Internet : qui dessert Fontainebleau par fibre optique
- Qu'est-ce que la phase II du parc de l'aréna

#14 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2018-142 À 20 h 47, Monsieur Pierre Bergeron propose la levée de cette séance ordinaire.

Marie-Claude Cloutier
Secrétaire-trésorier adjoint

Richard Tanguay
Maire